

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER
Département du VAR Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION N° 2026-11-03-33

OBJET : Désignation des délégués du SIVOM au Comité Technique

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 6 mai à 14h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 27 avril 2026 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Nicolas PATEL.

Membres en exercice : 8

Membres présents : 8

Délégués titulaires présents - prenant part aux votes :

M. Nicolas PATEL, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer

M. Nicolas RODRIGUEZ, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire-sur-Mer

M. Christian MARMAIN, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer

Mme Ghislaine CAMPER, Déléguée suppléante, Mairie de La Croix Valmer représentant

M. Philippe de VERON DE LA COMBE, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer

Mme Danielle KOCJANCIC, Déléguée titulaire, Mairie de La Croix Valmer

M. Brice ANCELIN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire

M. Marc-Antoine MIRA, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire

M. Alan HELLSTERN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire

Délégués suppléants présents à titre exceptionnel - ne prenant pas part aux votes :

M. Eric JOUVENOT, Délégué suppléant, Mairie de La Croix Valmer

Mme Michèle NONJARRET, Déléguée suppléante, Mairie de La Croix Valmer

M. Jeanlin MARCHESI, Délégué suppléant, Mairie de Cavalaire

Mme Martine BERTAGNA, Déléguée suppléante, Mairie de Cavalaire

Membre excusé et représenté : 1

M. Philippe de VERON DE LA COMBE, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer, représenté par Mme Ghislaine CAMPER,

A été désigné secrétaire de séance : Alan HELLSTERN

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Seuls les délégués titulaires présents (ou leurs remplaçants) prennent part au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de délégation de compétence en matière d'assainissement collectif conclue entre le SIVOM du littoral des Maures et la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez,

Vu les dispositions de ladite convention prévoyant la mise en place d'un comité technique chargé du suivi de l'exercice de la compétence déléguée,

Considérant que ce comité technique constitue un espace de dialogue, d'information et de suivi des missions exercées par le SIVOM, notamment en matière :

Considérant que ce comité technique constitue un espace de dialogue, d'information et de suivi des missions exercées par le SIVOM, notamment en matière :

- de programmation des travaux
- de suivi des opérations
- d'organisation des services
- et d'évaluation de la qualité du service

Considérant que la convention prévoit que le SIVOM doit être représenté au sein de ce comité par des représentants élus et des agents,

Considérant qu'il appartient au comité syndical de désigner les deux représentants élus appelés à siéger au sein de ce comité (un délégué de La Croix Valmer et un délégué de Cavalaire-sur-Mer),

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé du Président,
Et après en avoir délibéré,

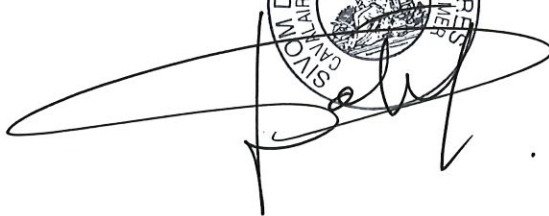
Adopte à l'unanimité la présente délibération et :

- **DESIGNE** comme représentants du SIVOM du littoral des Maures au sein du comité technique :
 - Monsieur Nicolas PATEL, Président du SIVOM, ou son représentant
 - Monsieur Nicolas RODRIGUEZ, Vice-Président du SIVOM, ou son représentant
- **PRECISE** que ces représentants participeront aux réunions du comité technique dans le cadre du suivi de la délégation de compétence en matière d'assainissement collectif
- **CHARGE** le Président de notifier la présente délibération à l'organisme concerné.

A Cavalaire-sur-Mer,
Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis en sous-préfecture le 07 MAI 2026

Le Président,
Nicolas PATEL



A large, stylized black ink signature of Nicolas Patel is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SIVOM DU LITTORAL DES MAURES' and 'CAVALAIRE-SUR-MER/LA CROIX VALMER' around a central emblem.

Le secrétaire de séance,
Alan HELLSTERN



A blue ink signature of Alan Hellstern is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SIVOM DU LITTORAL DES MAURES' and 'CAVALAIRE-SUR-MER/LA CROIX VALMER' around a central emblem.